

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 17 mars 2017

12^{ème} Commission
N°CD-2017-2-12-3

Service instructeur

DAJD - Service de la Commande Publique

Service consulté

**COMMUNICATION
DELEGATION DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET
D'ACCORDS-CADRES
INFORMATION DE L'ASSEMBLEE**

Résumé : Une information est communiquée à l'Assemblée sur l'exercice de la délégation accordée au Président en matière de marchés publics et d'accords-cadres. 302 marchés et accords-cadres au-delà de 4 000 € TTC et 85 modifications de marchés ou d'accords-cadres (anciennement avenants) ont été notifiés durant le deuxième semestre 2016.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L3221-11, le Président du Conseil départemental doit rendre compte de l'exercice de sa délégation accordée par l'Assemblée dans le cadre de la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs modifications (avenants), lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les listes des marchés, accords-cadres et leurs modifications passés en application de cette délégation, entre le 1^{er} juillet 2016 et le 31 décembre 2016, sont annexées au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de me donner acte de cette communication.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN